



Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 54.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 3. NOVEMBRE 1828.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semaine d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente; dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année: les prix sont de \$40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramaud. A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc. A Donaldson, chez F. Boze, instituteur. Aux Attakapas, à Mr. Dumartrat, et au juge Bryant.

PAR N-AMERICA.

POUR NEW-YORK, La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

- Le navire LOUISIANA, capt. Price. Le 22 d'Octobre.
Le navire TALMA, capt. Marshall. Le 8 de Novembre.
Le navire KENTUCKY, capt. Rathbone. Le 24 de Novembre.
Le navire ILLINOIS, capt. Waterman. Le 8 de Décembre.
Le navire TENNESSEE, capt. Fowler. Le 21 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires. L'époque de leur départ de New-York, est de aux ler, et 15 de chaque mois. 25 oct

AVENDRE—24 mille cigares de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure. Sirop de calabasses. Une quantité de boites d'ayres et de siles. 40 bouteilles d'eau de fleurs d'orangers par SOLANA y ARIZA. Encuignure des rues St. Pierre et Bourbon. 18 aout.

SANGSUES à 50 cents. AVENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St. Pierre. Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir:

- Elixir anti-glaireux du Dr. Guille
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canules en gaine élastique
Pulviers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de séral pour parfumer les appartemens
Baume de copahu inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

360 onces Sulfate de quinine par flacons d'une, 2, 4 et 8 onces. 1000 livres quinquina jaune par caisses de 25, 50 et 100 livres. Jus de Limons par barrils, gallons et bouteilles, à vendre par FORESTIER & Co. On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de peinture, huile de lin, do. de baleine, essence de térébenthine, le tout à des prix et conditions avantageux. 3 sept.

Chapeaux Blancs, de castor. NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York. 23 avril

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES. M. RENOY, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encuignure de la rue de Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics. 8 Juillet.

SANGSUES A VENDRE par Forestier & Co. Pharmaciens au coin des rues Royale & St. Pierre. 30 Oct.

Pour Baum Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Colli, étant d'une marche supérieure et régulière les voyages de la Bayou Sarah. Les jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. MAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH, La Fausse-Rivière, Baton Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

Le bateau à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jours, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 8 juil. Joseph T. Boudac.

A vendre par les sous-signés. EN débarquement du brick Levant de Bordeaux.

- 6 pipes eau-de-vie fine. preuve.
23 barils do. blanche preuve du Mexique cont.
18 gallons chaque, et à 8 cerelles de fer.
12 caisses fruits à Four-durée assortis.
132 paniers huile fine clarifiée.
1 caisse café paillé en 1/2.
1 do. robes cotte paillé, fond lithographique.
3 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le d'écru.
1 do. fusils à pistons grand calibre.
1 do. pistolets do. do.
40 mille capsules première qualité.
Le tout ayant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Co. 108 Rue Royale 1er juillet

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR M. MICHOUD. L'ANCIEN DEPOT de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est maintenant en face de la Halle; aussin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif \$175, volume \$1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy \$1 le volume. Aut. Michoud tient également un Depot d'ASTROLABES du Dr. Guille de Paris. Prix \$175 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Aut. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en quincaillerie, armes, marbres, verreries, faïences, cordes à linge, huiles bougies fins, vin &c. &c. &c.

ON Y DETAILLE 12 livres de sucre pour \$1, et Chères d'excellent Café de la Havane pour un piastre.

Peaux Séchées. 94 Peaux Séchées à vendre par D. G. BORDUZAT & Co. 15 aout Rue Royale, No. 108.

Pensionnat pour les jeunes demoiselles. L'ETABLISSEMENT de Mde. Eversha pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison comode et agréable: rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopale.

Les branches principales d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement. Les langues Française, Anglaise et Italienne; L'écriture; Grammaire; Arithmétique; Géographie, avec des cartes et des globes, Histoire ancienne et moderne; La Mythologie; Des belles Lettres; Le Dessin; La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écoulières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continue, à la connaissance des règles grammaticales. Madame Eversha pénètre des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagements; elle se croit donc autorisée à promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquies une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Eversha donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Aout

ARRIVE par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le sous-signé: Fromage de Hollande, dit tête de mort Fromage de Gruyère de Suisse. Pruniaux de Tours en boites de dix livres. Figues de Marseille, Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c. F. BERTOUX 3 aout.

AVIS. MRS. DURAND & THAC ont l'honneur de prévenir messieurs les habitants et tous propriétaires de moulins à scie ou à sucre, de machines à vapeur, presses à coton et navires, que leur atelier de forgeron et fondeur est de nouveau en opération, et qu'ils recevront avec plaisir tous les ordres qu'on voudra bien leur donner concernant leur état. Ils espèrent par leur activité et leur exactitude à exécuter les ouvrages qu'on leur donnera, continuer à mériter la confiance qu'on leur a accordée jusqu'à présent. 22 oct.

AVIS.—Daniel Grégoire Boudzat, à l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Boudzat, son père, à Bordeaux; que lui seul sera le gérant de la société à la Nouvelle-Orléans; et qu'à dater du 1er Juillet 1828 la signature sociale de la maison à la Nlle-Orléans, sera, D. G. Boudzat & Co.

De plus, il a l'honneur d'annoncer aux négociants de cette ville, et de la Louisiane qui pourraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette dernière ville, pleins pouvoirs de le représenter dans toutes affaires d'assurances, et dans le cas d'avaries particulières, grosses et communes, soit sur corps du bâtiment soit sur marchandises, messieurs les intéressés sont invités de faire visor leurs comptes de réclamations par l'agent général D. G. Boudzat, à défaut de quoi ils seraient de nul effet, et refusés au paiement. 28 juin—s.

VICT. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le brick Levant, de Bordeaux, 100 barils de 16 gallons eau-de-vie blanche 5me. preuve, 600 caisses vin rouge de Médoc 4 caisses liqueurs, jarretins et verrouillets 20 barriques vin rouge vieux, de Médoc.

200 barriques vin rouge, diverses qualités 30 tierçons vin blanc, Sauterne, Graves et Baise, 00 caisses vins rouge et blanc, 20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve 00 paniers bouteilles de Bordeaux.

LOURE—69 boucauds beau sucre des Attakapas, à vendre par Gordon, Forstall & Co. 4 juin No 23, rue Toulouse

COUR de Paroisse pour la paroisse et la cité de la Nlle-Orléans, le 13 Octobre 1828. Présent l'honorable J. Pitot—Mme. François Auguste f. de C. contre François Auguste son mari.—Les parties ayant fait un arrangement à l'amiable pour leurs droits respectifs, d'après le document présenté par le défendeur, marqué A, qui doit rester déposé dans les archives de la Cour, et le résultat de cet arrangement, montant en faveur de la demanderesse, une somme de \$3277 97 1/2, comme la moitié des profits de la communauté, y compris la somme de cinq cents piastres, montant de la dot de la demanderesse; il est nommé, adjugé et décerné par la Cour, d'après le dire de Mr. J. E. Canonge, Procureur représentant ladite demanderesse, qu'elle se réglera de son mari François Auguste, ladite somme de \$3277 97 1/2, par privilège et par préférence sur toutes les propriétés de la dite communauté d'une manière satisfaisante pour ses droits, et titres; que ledit défendeur reste responsable des dettes de ladite communauté, qu'il est tenu de payer, telles qu'elles sont stipulées dans ledit document; et que toutes les propriétés de ladite communauté, et qui sont adjugées comme siennes propres, d'après les conditions audit arrangement, avec la seule réserve, au profit de la demanderesse, de toute erreur ou omission qui peut avoir été faite dans l'ajustement de ses droits, d'après le susdit document-ci-annexé. (Signé) JAS. PITOT—Juge. 14 oct. THOS. S. KENNEDY, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du premier District Judiciaire. John Reynolds contre ses créanciers. Il est ordonné qu'un assemblée des créanciers du défendeur ait lieu en l'édifice de Théodore Seghers, notaire public, le 7 Novembre prochain, à 10 heures du matin, aux fins mentionnées dans la pétition. Dans l'inter valle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable John Reynolds sont suspendues.—Par ordre de l'honorable Joshua Lewis juge de ladite Cour. Fait au greffe le 13 Octobre 1828. 14 oct. J. L. LEWIS—Greffier.

Dix piastres de récompense pour quiconque ramènera au sous-signé, ou livra dans une des gèoles de l'état; la négresse nommée Bonne, âgée de 54 ans, taille moyenne, très robuste, figure ronde, grands yeux frontés, parlant anglais, français et un peu Espagnol; on suppose quelle se tient de l'autre bord, derrière l'habitation Marnigny ou sur le bord du canal près le bassin. LALAURe. 20 Octobre. 4

Le sieur GUILLAUME, déjà un peu connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre une maison, rue Bourbon, entre les rues St. Pierre et Toulouse, où l'on trouvera journellement chez lui, des pâtés froids et chauds et pâtisseries variées de tout genre ainsi qu'un restaurant à toute heure du jour. Il envoie en ville tous les diners, mets ou plats qui peuvent lui être commandés. P. S. Le Sr. G. se charge d'apprendre à faire la cuisine ou la pâtisserie aux apprentis que l'on voudrait confier à ses soins.—Conditions raisonnables, s'adresser chez lui. 24 oct—s.

ETAT DE LA LOUISIANE. Vente par le Marshall. La Nlle-Orléans, les Allemands et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N° 5 dans l'île N° 7 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu. LES MEMES—contre Un emplacement N° 6 dans l'île N° 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 13 dans l'île N° 17 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 6 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 10 dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 12, dans l'île N° 58 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8, dans l'île N° 17, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 10, dans l'île N° 17, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 10, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 5, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7, dans l'île N° 17, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 2, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 3, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 4, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 9, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7, dans l'île N° 2, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 10, dans l'île N° 19, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 13, dans l'île N° 2, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 6, dans l'île N° 57, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7, dans l'île N° 57, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11, dans l'île N° 19, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7, dans l'île N° 58, faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickle, athenier et collecteur de taxes pour la paroisse de la Sainte-Croix, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des dégrès obligations qu'il a souscrites, comme principal le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Auguste Albini, ses cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Boni, ses cautions—le 17 Fécembre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 25 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Auguste Albini, ses cautions—et le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Auguste Beauvais, ses cautions, soient levées et annulées.

Avant et par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de déchoir par écrit au bureau du greffier d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet mil-huitcent vingt-huit, et la quinzième-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. M. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur. P. DERRIGNY, Secrétaire 14 juillet.

CHAPEAUX DE CASTOR. RUE DU CANAL N° 18. NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire France, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 aout.

FORESTIER & Co. ST. PIERRE & ROYALE. LES sous-signés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivants, en débarquement de France:

- Anis, Cardamome, Calomys aromatisés, Safran oriental, Jalap en poudre, Huile de Croton, Essence de Rhubarbe, Do. Sabine, Do. Canelle, Vermillon de Chine, Baie de Génévrier, Safran, Lichen d'Islande, Manna en larmes, etc.

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Spéléthérique de Laffiteur, le Régénérateur, Panthéique de Guille, le Remède du Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles relatifs à leur profession. FORESTIER & Co. 9 aout.

EN débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le sous-signé. 10 balles Indiennes françaises 3 " Mousselines " 1 " Schals " 7-8 8 ca. Coutil gris Fil coton, 2 " Schals pluche, 1 " Velours coton, 4 " Dentelles coton, 2 " Echarpes et Fichus gaze, De plus en Magasin. 10 balles Coton écru 58 pouces, 25 douz. Kirchenwasser 1ere. qualité. P. E. SORBE, rue Royale No. 1 28 aout.

BEURRE—En débarquement du bateau à-vapeur Jubilee, 57 frequin beurre du mois de Mai, à vendre par S. PAXTON & Co 4 juin

LES personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu Antoine Martin, décédé en cette ville, sont invitées de se présenter chez le sous-signé. V. ROUMAGE. 28 aout—1m. Ex. testamentaire.

MERRAINS A PIPE—16000 m rrains à pipe à vendre par A. BORDUZAT & Co. 14 juillet Rue Royale n° 108.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barrils farine fraîche supérieure, 50 fréquins graisse, bonne qualité, 50 fréquins Beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAYSON, Rue Conti, N° 23. 20 Aout

PANCFE DE WILSON. MR. WILSON, vient d'établir chez les sous-signés, un dépôt de sa Pancfe. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales. Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Cannelle de première qualité. 1er. sept. CH. JOURDAN & Co.

EN débarquement du navire Charleston de la Havane—29 caisses d'excellent sucre blanc 82 sacs café vert, à vendre par J. W. ZACHARNE & Co 25 aout